



LE TERRITOIRE DES 3 FRONTIÈRES PRÊT À RELEVER LES DÉFIS EAU ET CLIMAT

Saint-Louis, le 2 octobre 2020

Sommaire

Communiqué de presse	2
Un territoire actif et engagé	3
Objectif n° 1 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique	4
Objectif n° 2 : Lutter contre l'érosion de la biodiversité	5
Objectif n° 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé	6
Objectif n° 4 : Animer, communiquer et éduquer à l'environnement	7
La gouvernance du contrat et engagements réciproques	8

Annexes

Les signataires	9
Le contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	12

Saint-Louis, le 2 octobre 2020

Vers un territoire résilient face aux enjeux « Eau et Climat », telle est l'ambition du contrat de territoire entériné avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le 2 octobre 2020, à Saint-Louis (68), Jean-Marc Deichtmann, Président de [Saint-Louis Agglomération](#), Pascale Schmidiger, Maire de la Ville de Saint-Louis, Michel Habig, Président de [Rivières Haute-Alsace](#), le président(e) du Syndicat mixte du Sundgau oriental, Jean-Paul Meyer, Président de [Petite Camargue Alsacienne](#) et Marc Hoeltzel, Directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#) ont signé le contrat de territoire « Eau et Climat » du bassin Rhin-Meuse.

Signé pour 4 ans, le contrat concerne 40 communes et près de 80 649 habitants. Rassemblant les principaux acteurs du territoire, gage de réussite pour renforcer une dynamique, ce contrat porte l'ambition d'atténuer les effets du changement climatique et de proposer des solutions qui passeront obligatoirement par la prise en compte des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités ainsi que de celles des sols.

Cette ambition se décline concrètement en **4 grands objectifs, et 48 actions ciblées** pour un montant d'investissement de 18,6 millions d'euros pour lequel l'agence de l'eau Rhin-Meuse apportera un soutien de 9,5 millions d'euros (soit un taux d'aide moyen de 40%).

Le premier objectif concerne l'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique. Il s'agira de concilier « eau et nature en ville », de participer activement au [Plan Rhin vivant](#) qui vise la renaturation du fleuve sur l'ensemble de sa rive française, et de définir une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales (ou comment faire de l'eau de pluie un atout).

Le second objectif vise la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Accroître la connaissance du patrimoine naturel et renforcer sa protection sont au cœur de cet enjeu.

La prévention des impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé est le troisième objectif du contrat. Cet objectif concerne à la fois la promotion de l'activité agricole locale à bas niveau d'impact pour la ressource en eau, la préservation de la qualité des cours d'eau en poursuivant les investissements prioritaires en assainissement et la protection de la qualité et gestion quantitative des ressources en eau.

Le dernier objectif, voulu comme un fil conducteur, s'attachera à porter auprès des habitants des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour impliquer et faciliter l'appropriation de ces enjeux.

Ce nouveau contrat de territoire « Eau et Climat » participe à la dynamique voulue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Depuis 2018, 9 contrats de territoire ont déjà été formalisés.

Un territoire actif et engagé

Le contrat s'applique au territoire de Saint-Louis Agglomération qui comprend 40 communes et 80 649 habitants. Les communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs et Village-Neuf représentent, à elles seules, plus de 47% de la population totale.



Le territoire présente la particularité de posséder une frontière avec l'Allemagne (Lörrach / Weil am Rhein) et la Suisse (agglomération de Bâle), lui conférant une forte dynamique économique et démographique, et portant de fait un enjeu fort pour concilier un développement harmonieux tout en préservant l'environnement et le cadre de vie.

L'Augraben ainsi que plusieurs cours d'eau sillonnent le territoire. Leur état écologique varie d'un état moyen à particulièrement dégradé.

Les sols du Sundgau sont plus sensibles à l'érosion. Si le phénomène des coulées d'eaux boueuses reste limité grâce aux nombreuses surfaces en herbe, il tend à s'intensifier en raison du retournement de prairies.

Ces différents éléments conditionnent la vulnérabilité de la ressource en eau aux pollutions et plus particulièrement de la nappe phréatique.

Les partenaires signataires du contrat « Eau et Climat » ont initié une dynamique en faveur de la préservation de la qualité de l'eau. Ainsi les collectivités préexistantes à Saint-Louis Agglomération ont équipé ou mis aux normes une dizaine d'ouvrages d'épuration. Il en est de même pour les syndicats d'eau potable préexistants à Saint-Louis Agglomération qui ont mis en place des plans d'action de reconquête de la qualité des captages dégradés.

De son côté l'association Petite Camargue Alsacienne œuvre depuis les années 2000 pour la préservation et la reconquête des milieux humides de la réserve. Elle porte ainsi des actions de maîtrise foncière ou de renaturation des milieux emblématiques du couloir rhénan.

Cette dynamique d'acteurs offre un socle solide et une véritable cohérence territoriale pour renforcer les efforts en cours et déployer de nouvelles actions et approches.

Objectif n° 1 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique



Ces trois dernières années, les effets du changement climatique se sont manifestés sur le territoire principalement sous forme de précipitations extrêmes et de vagues de chaleur associées à des sécheresses hydrologiques intenses. Ces effets du changement climatique ont de multiples impacts : pollution et dégradation de la qualité des cours d'eau par l'augmentation de l'impact des rejets par temps de pluie, diminution des débits et du niveau des cours d'eau défavorables pour le maintien de la biodiversité et le rôle d'autoépuration que jouent naturellement les rivières.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Eau et nature en ville	Réaliser un état des lieux des bonnes pratiques et préconisations en matière d'îlots de fraîcheur		Ville de Saint-Louis
	Aménager de nouveaux parcs urbains de proximité	Selon préconisations de l'état des lieux	Ville de Saint-Louis
	Réaliser des chantiers pilotes d'aménagement d'espaces perméables	4 chantiers	Ville de Saint-Louis
	Recréer une trame bleue entre Hégenheim et Saint-Louis	Renaturation sur 2 à 3 km	Rivières Haute-Alsace / SM Sundgau oriental
Plan Rhin Vivant	Restaurer des roselières le long du petit Rhin pour des habitats compatibles avec les oiseaux migrateurs Restaurer un bras sur le lit mineur de Rosenau pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes		Petite Camargue Alsacienne
	Réhabiliter des phréatiques en basse plaine de l'Au		
	Améliorer le transport sédimentaire		
Mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales	Définir une stratégie avec réalisation de chantiers pilotes et mise en œuvre sur la ZAC du Technoport	Désimperméabiliser 20 000 m²	Saint-Louis Agglomération

Objectif n° 2 : Lutter contre l'érosion de la biodiversité



La canalisation du Rhin au 20^{ème} siècle a détruit une grande partie des zones humides qui hébergent une faune et une flore remarquables. La basse plaine de l'Au a vu ses pâturages et prairies humides disparaître progressivement au profit de la monoculture de maïs.

25 hectares situés dans la basse plaine du Rhin ont été classés Espaces Naturels Sensibles et 90 hectares de cultures de maïs au sein de la réserve naturelle ont été reconvertis en prairies.

Première réserve naturelle protégée d'Alsace depuis 1982, elle abrite 40 espèces de libellules, 35 espèces d'orthoptères (sauterelles, grillons et criquets...) et 237 espèces de vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères).

L'enjeu est de poursuivre les efforts entamés dans le cadre des trames vertes et bleues.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Accroître la connaissance du patrimoine naturel	Réaliser des études sur les enjeux hydrauliques et hydromorphologiques et les continuités écologiques	Disposer d'un diagnostic global pour déployer des programmes de renaturation des 4 bassins versants de la Hardt Sud	Rivières Haute-Alsace / SM Sundgau oriental
	Réaliser une étude globale sur les trames vertes et bleues		Saint-Louis Agglomération
	Réaliser des suivis écologiques des milieux restaurés		Petite Camargue Alsacienne
Renforcer la protection du patrimoine naturel	Renaturer et restaurer le Liesbach, le domaine Haas et l'ancienne gravière de Sierentz		Saint-Louis Agglomération / Rivières Haute-Alsace / SM Sundgau oriental

Objectif n° 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé

Le territoire est situé sur l'aquifère rhénan, une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.

14 captages sont signalés comme dégradés témoignant d'une pression agricole forte. 6 captages sont dégradés par les nitrates et 11 par les pesticides.

Les plans d'actions de reconquête des captages dégradés sont réorientés vers une agriculture résiliente basée sur des cultures à bas niveau d'impact pour la ressource en eau.

Ils passent à l'action !



Objectifs	Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Promouvoir une activité agricole locale et à bas niveau d'impact pour la ressource en eau	Réaliser une étude prospective et stratégique pour un projet agricole territorial Expérimenter les paiements pour services environnementaux (PSE) Tester les baux environnementaux et les obligations réelles environnementales (ORE) Appuyer la structuration de la filière « herbe »		Saint-Louis Agglomération / Ville de Saint-Louis
Préserver la qualité des cours d'eau en poursuivant les investissements prioritaires en assainissement	Elaborer un schéma directeur d'assainissement Optimiser le fonctionnement en temps de pluie à Rosenau Réaliser un diagnostic préalable dans le cadre de la recherche des substances dangereuses pour l'eau		Saint-Louis Agglomération
Protéger la qualité et la gestion quantitative des ressources en eau	Elaborer un schéma directeur AEP Sécuriser les unités de production d'eau potable Déployer un programme d'économies d'eau Mener des études sur sites et sols pollués Mettre en place une politique foncière pour reconquérir les captages dégradés Mener une gestion différenciée des espaces verts Réaliser des zones de ralentissement de crues		Saint-Louis Agglomération / Ville de Saint-Louis / Rivières Haute-Alsace / SM Sundgau oriental

Objectif n° 4 : Animer, communiquer et éduquer à l'environnement



Le développement démographique projeté pour les années à venir et l'accroissement des situations de crise attendu avec le changement climatique nécessitent une amélioration des connaissances sur la ressource en eau et des projections à moyen terme sont souhaitables.

Des outils de sensibilisation et d'information multiples (labels, aménagements pédagogiques, démarches, animation...) sont déployés pour sensibiliser, informer chaque acteur, partenaire, association et citoyen.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé	Responsabilité
Communiquer et sensibiliser les publics à l'importance de la biodiversité et aux économies d'eau	Créer des sentiers découverte de la nature		Ville de Saint-Louis
	Créer des outils de communication pour accompagner les actions		Saint-Louis Agglomération
	Initier une démarche Cit'ergie sur les économies d'eau		
Animer et coordonner les actions transversales du contrat de territoire « Eau et Climat »	Initier une mission d'animation pour la reconquête des captages dégradés et pour la structuration de filières agricoles offrant de nouveaux débouchés compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau.		Saint-Louis Agglomération
	Initier une mission d'animation pour la préservation de la réserve naturelle nationale et la reconquête des trames vertes et bleues locales		Petite Camargue Alsacienne

Gouvernance du contrat et engagements réciproques



Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité annuel et coordonner les actions à venir. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement des actions (chambres consulaires, corporations artisanales, FREDON...).

De son côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat territorial « Eau et Climat », et répondant aux priorités d'intervention de l'établissement.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Montant prévisionnel total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat » (en M€)	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse
Atténuer et anticiper les effets du réchauffement climatique	5 579 450	6 632 670
Lutter contre l'érosion de la biodiversité	5 217 598	2 917 040
Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé	7 011 557	2 410 500
Animer, communiquer et éduquer à l'environnement	760 600	502 650
TOTAL	18 569 205	9 462 860

Un comité de pilotage interrégional élargi (CC Sundgau, Rivières Haute-Alsace/SM de l'III/SM Sundgau oriental, EPAGE Largue, CC Sud Alsace Largue, Saint-Louis Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération, Agence de l'eau Rhin-Meuse) sera initié à l'échelle Sud Alsace afin d'assurer la transversalité et la complémentarité entre les 4 contrats de territoire « Eau et Climat » du secteur (Mulhouse, Sundgau, Sud Alsace Largue et Epage Largue).

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11ème programme a été lancé le 1er janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Saint-Louis Agglomération

Constituée le 1er janvier 2017 par la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et des Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau, elle regroupe 40 communes. Une des particularités géographiques de ce territoire est l'importance des rapports transfrontaliers avec la Suisse (l'agglomération de Bâle), l'Allemagne (les villes de Lörrach et Weil am Rhein et leurs périphéries).

Saint-Louis Agglomération exerce les compétences liées aux actions de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées y compris la compétence des eaux pluviales urbaines.

Elle mène une politique ambitieuse sur les enjeux climat air énergie et porte également le Schéma de Cohérence Territorial (Scot). D'autre part, une étude différenciée de tous les espaces verts dont elle a la gestion a été mise en place en partenariat avec la FREDON et s'est engagée depuis novembre 2015 dans la démarche Cit'ergie.

Ville de Saint-Louis

La Ville exerce les compétences relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, à la préservation et gestion des espaces de nature et de la biodiversité, et l'animation de l'agenda 21.

Elle a développé une stratégie en faveur de la biodiversité, de protection des milieux et du développement de la nature en ville. Depuis 2018, cette politique s'adosse sur l'atlas de la biodiversité communale, le schéma des trames vertes et bleues et le schéma des plantations.

En 2019, la Ville de Saint-Louis a été reconnue comme territoire engagé pour la nature.

Rivières de Haute-Alsace

Il s'agit d'un Syndicat Mixte à la Carte créé en 2017. Il vise à mutualiser l'ingénierie en matière de gestion de rivières à l'échelle du territoire du Haut Rhin et permet d'assurer une gestion cohérente sur l'ensemble des cours d'eau. Cette mission était jusque-là assurée par le service « rivières et barrages » du Département du Haut Rhin. Ce dernier a dû abandonner cette compétence compte tenu des évolutions réglementaires. Rivières de Haute Alsace regroupe 9 syndicats mixtes, 1 EPAGE et le Conseil Départemental qui adhèrent chacun à différents niveaux d'assistance technique.

La majorité des syndicats de rivières n'a aucun personnel propre et s'appuie donc entièrement sur l'équipe de Rivières de Haute Alsace. Ainsi 8 personnes sont chargées du suivi de ces syndicats de rivières et réalisent en interne les études hydrauliques, le suivi administratif et réglementaire et le suivi des travaux. Chaque année entre 3 et 4 M€ de travaux (remise en état d'ouvrage, protection contre les inondations, renaturation...) sont ainsi réalisés par Rivières de Haute Alsace pour le compte des syndicats de rivières.

Rivières de Haute-Alsace dispose également de ses propres engins de chantier lui permettant de réaliser en régie une partie des travaux (7 conducteurs d'engins de chantier).

Le Département du Haut-Rhin adhère pour la gestion de ses 10 barrages vosgiens qui jouent un rôle de soutien des étiages et écrêtement des crues. 5 personnes s'occupent ainsi de la gestion quotidienne de ces barrages. Cette équipe technique a été mise à disposition des Rivières de Haute Alsace par le Conseil départemental.

Syndicat Mixte du Sundgau oriental

Le Syndicat Mixte des Cours d'eau du Sundgau Oriental créé fin 2019 est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal du des Cours d'eau de la Région des Trois Frontières, du Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud ET DU Syndicat Intercommunal du Sauruntz, du Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud et du Syndicat Mixte du Bassin Oriental du Sundgau (SyMBOS) qui sont tous confrontés à la même problématique d'absence d'exutoire naturel suite à l'aménagement de l'autoroute A35 qui coupe tous les écoulements à la frange ouest de la forêt de la Hardt. Les cours d'eau ont été déviés vers des gravières d'infiltration aujourd'hui colmatées par les limons et devenues inefficaces. La fusion des syndicats à l'échelle du bassin oriental du Sundgau apparaît comme une opportunité de trouver une solution globale à ce problème en misant à la fois sur la prévention des ruissellements, les zones de rétention dynamique des crues (bassins), la renaturation des cours d'eau et l'aménagement d'un exutoire vers la forêt de la Hardt et le Rhin pour les événements exceptionnels.

Ce Syndicat regroupe les communes, le Département et les EPCI qui appliquent le principe de solidarité de bassin versant. Il est ainsi compétent dans tous les domaines liés à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques de manière générale (GEMAPI et non GEMAPI).

Le Syndicat adhère et délègue la maîtrise d'ouvrage de ses opérations à Rivières de Haute Alsace pour bénéficier de la mutualisation d'une équipe technique.

Association Petite Camargue Alsacienne

L'association La Petite Camargue Alsacienne (PCA) est une association à but non lucratif, créée le 15 juillet 1976. Elle a pour objet la protection et la sauvegarde de la réserve naturelle et de sa zone transfrontalière ainsi que sa transmission aux générations futures.

Cela se traduit par :

- La conservation et la restauration de la diversité biologique et écologique par une gestion planifiée de réserves naturelles et d'espaces naturels : surveillance, connaissance, recherche, renaturation, gestion conservatoire, réintroduction, élevage et culture d'espèces autochtones ;
- La conservation et la restauration du patrimoine de la Pisciculture Impériale (créée en 1860, sert actuellement à la production de saumons atlantiques pour le repeuplement du Rhin et ses affluents) ;
- La sensibilisation, l'initiation et la formation de tous publics à l'environnement humain et au patrimoine naturel, historique et culturel.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le contrat de territoire « Eau et Climat » repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte a minima la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leur politique publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Katy LOCHERER

Saint-Louis Agglomération
03 89 70 93 29
katy.locherer@saint-louis.agglomeration.fr

Marie GSCHWINDENMANN

Ville de Saint-Louis
03 89 69 52 16
marie.gschwindenmann@ville-saint-louis.fr

Rivières de Haute Alsace

03 89 30 65 20
contact@rivieres.alsace